

Informations en langage simplifié

## **Plan d'action cantonal 2023-2029 pour l'inclusion des personnes vivant avec un handicap**

### **La loi LIncA**

La loi LIncA existe depuis 2022.

LIncA veut dire : la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap.

Elle demande au canton de faire un plan d'action.

### **Le plan d'action**

Le plan d'action explique ce que veut faire le canton de Neuchâtel  
Et comment il veut faire.

Ce plan d'action est le premier plan d'action du canton de Neuchâtel.

Il concerne 11 domaines.

Ce sont les domaines de la vie quotidienne.

Par exemple : la vie professionnelle, la santé, l'éducation, le logement.

Chaque domaine contient des mesures.

Avec ces mesures, le canton veut améliorer l'inclusion.

L'inclusion des personnes vivant avec un handicap fait partie de l'administration.

### **Comment le canton a fait le plan d'action**

Pour écrire ce plan d'action,

Le canton de Neuchâtel a demandé l'avis de personnes concernées par le domaine du handicap.

Le plan d'action existe en FALC.

Le rapport officiel est en langage difficile.